



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

UN LIBRARY

NOV 16 1979

A/C.5/34/32
10 novembre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN/SA COLLECTION

Trente-quatrième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 98 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

Nomenclature des services du Secrétariat

Rapport du Secrétaire général

1. A sa trente-troisième session, l'Assemblée générale, par sa résolution 33/116 A (sect. I) du 19 décembre 1978, a pris acte du rapport du Secrétaire général sur la nomenclature des services du Secrétariat 1/ et du rapport oral correspondant du Comité consultatif 2/, a approuvé l'orientation générale de la politique du Secrétaire général et les mesures définies dans son rapport et l'a encouragé à procéder à la réforme de la nomenclature des services du Secrétariat; et elle a décidé d'examiner le rapport final du Secrétaire général sur le reste des unités administratives lors de sa trente-quatrième session.

2. On se rappellera que pour l'aider à procéder à la réforme de la nomenclature des services du Secrétariat, le Secrétaire général a constitué un groupe de travail interdépartemental, qui avait pour instructions d'adapter à la nouvelle nomenclature, service par service, les appellations des unités administratives des niveaux hiérarchiques inférieurs au niveau 1 (département, secrétariat ou bureau) en opérant aussi rapidement que possible 3/. Dans le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale l'année dernière, le Secrétaire général a déclaré qu'en se fondant sur un rapport du Groupe de travail sur les résultats de ses travaux jusqu'en juillet 1978, ainsi que sur les recommandations faites par le Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion au sujet dudit rapport, il avait approuvé, sous réserve de certaines exceptions, l'application de la nouvelle nomenclature à 16 départements, secrétariats ou bureaux, qui sont énumérés ci-après :

1/ A/C.5/33/6.

2/ A/C.5/33/SR.20, par. 65.

3/ A/C.5/32/17, par. 19.

- a) Cabinet du Secrétaire général
- b) Bureau du Sous-Secrétaire général aux questions politiques spéciales
- c) Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale
- d) Bureau des affaires juridiques
- e) Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité
- f) Département des affaires politiques, de la tutelle et de la décolonisation
- g) Secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
- h) Bureau des services du personnel
- i) Bureau des services généraux
- j) Division de la vérification intérieure des comptes
- k) Division du traitement électronique de l'information et des systèmes d'information
- l) Département des conférences
- m) Département de l'information
- n) Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales
- o) Bureau du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie
- p) Secrétariat de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer

La nomenclature détaillée approuvée par le Secrétaire général pour les unités administratives de ces 16 départements, secrétariats ou bureaux a été publiée dans la circulaire ST/SGB/170 du 29 décembre 1978.

3. Depuis le dernier rapport du Secrétaire général, le Groupe de travail a poursuivi l'examen de la nomenclature service par service. Au cours de cet examen, le Groupe de travail a constaté une grande diversité dans les appellations utilisées au Secrétariat pour des activités qui sont essentiellement comparables. Le Groupe de travail a conclu que les efforts déployés pour faire adopter une nomenclature normalisée et uniforme pour les services du Secrétariat seraient incomplets s'ils ne s'appliquaient qu'aux termes (tels que "division", "groupe", par exemple) qui indiquent la hiérarchie des services et ne portaient pas sur la partie descriptive ou fonctionnelle des appellations des diverses unités administratives. En conséquence, les recommandations présentées par le Groupe de travail permettront d'uniformiser davantage, dans tout le Secrétariat, les éléments

/...

descriptifs ou fonctionnels des appellations des unités administratives qui ont des fonctions semblables. En présentant ces recommandations, le Groupe de travail a également tenu compte de la traduction des appellations dans les diverses langues officielles.

Dans un rapport sur les résultats de ses travaux jusqu'en août 1979, le Groupe de travail a fait de nouvelles recommandations aux fins de l'application de la nouvelle nomenclature des services du Secrétariat. Ces recommandations concernent certaines modifications des définitions et critères établis par le Secrétaire général dans les documents A/C.5/32/17 et A/C.5/33/6 ainsi que l'application de la nouvelle nomenclature à 15 autres départements, bureaux et secrétariats, qui sont énumérés ci-après :

- a) Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale
- b) Bureau des Secrétaires généraux adjoints aux affaires politiques spéciales
- c) Département des affaires économiques et sociales internationales
- d) Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales
- e) Secrétariat de la Commission économique pour l'Europe
- f) Secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
- g) Secrétariat de la Commission économique pour l'Amérique latine
- h) Secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique
- i) Secrétariat de la Commission économique pour l'Asie occidentale
- j) Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
- k) Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe
- l) Secrétariat du Programme des Nations Unies pour l'environnement
- m) Office des Nations Unies à Genève
- n) Secrétariat du Conseil mondial de l'alimentation
- o) Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

/...

5. Le Secrétaire général s'enquiert actuellement de l'opinion de ses principaux collaborateurs au Secrétariat sur ces recommandations. Le Secrétaire général a l'intention d'examiner à fond ces opinions avant de décider de la nomenclature à utiliser pour les unités administratives des départements, bureaux ou secrétariats qui sont énumérés au paragraphe 4.

6. Il faut signaler que, dans le cas de certaines unités administratives de départements, secrétariats ou bureaux énumérés au paragraphe 4, le Groupe de travail n'a pas fait de recommandations au cours de sa session de 1979, pour les raisons qui sont exposées ci-après. Ces unités administratives comprennent le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires qui fait partie du Département des affaires économiques et sociales internationales. Comme le Centre était transféré de New York à Vienne et que la structure de ces services faisait l'objet d'une étude du Service de gestion administrative en 1979, le Groupe de travail a décidé de remettre l'examen de la nomenclature du Centre à sa prochaine session. Il a également remis à sa prochaine session l'examen de la nomenclature de la Division des affaires sociales de l'Office des Nations Unies à Genève, parce que cette division était elle aussi transférée à Vienne pour y être intégrée au Centre pour le développement social et les affaires humanitaires.

7. Il ne reste plus que trois grandes unités administratives du Secrétariat dont la nomenclature n'a pas encore été examinée par le Groupe de travail : le Département de la coopération technique pour le développement, le Bureau des services financiers et le Centre pour les établissements humains (Habitat). La nouvelle nomenclature n'a pu être appliquée à ces unités administratives en 1979 parce que la structure de leurs services respectifs faisait l'objet d'une étude qui n'était pas terminée. Le Secrétaire général compte toutefois que l'organisation desdits services sera sous peu définitivement mise au point.

8. On a mentionné au paragraphe 2 ci-dessus le fait qu'en approuvant la nomenclature recommandée pour 16 départements, bureaux ou secrétariats en 1978, le Secrétaire général avait fait certaines exceptions. Ces exceptions concernaient 11 unités administratives qui sont actuellement appelées "Divisions". Comme il était indiqué dans les paragraphes 12 à 16 du document A/C.5/33/6, le Secrétaire général a décidé de ne pas prendre de décision définitive sur les recommandations du Groupe de travail concernant ces éléments du Secrétariat tant que l'examen de toutes les grandes unités administratives ne serait pas achevé.

9. Etant donné la situation qui est exposée dans les paragraphes 3 à 8 ci-dessus, le Secrétaire général compte pouvoir présenter un rapport final sur toutes les questions pendantes concernant la nomenclature des services du Secrétariat à l'Assemblée générale lors de sa trente-cinquième session. Le Secrétaire général espère que, d'ici là, conformément à la décision de l'Assemblée générale qui a fait l'objet du paragraphe 5 de sa résolution 32/204 du 21 décembre 1977, les organes intergouvernementaux éviteront "de faire des recommandations attribuant à des services ou à leurs chefs des désignations particulières qui ne seraient pas conformes à la nomenclature proposée par le Secrétaire général".
